

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 11 décembre 2020, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Sylvie Arseneau (Sciences de l'éducation)
Andrea Cabajsky (Arts et sc. sociales : sciences
humaines, langues, linguistique et littérature)
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et
d'études familiales)
Anik Dubé (Science infirmière)
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales :
sciences sociales)
Caitlin Furlong (étudiante)
Habib Hamam (Ingénierie)
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)
Penelopia Iancu (Travail social)
Érik Labelle Eastaugh (Droit)
Simon Lamarre (Sciences)
Benoit Landry (Ingénierie)
Samantha Langis (étudiante)
Francis LeBlanc (Président)
Michel Léger (Sciences de l'éducation)
Nabil Nahas (Administration)
Monique Richard (Arts et sc. sociales :
beaux-arts)
Annie Roy-Charland (Psychologie)
François Vigneau (Vice-doyen)
Stephen Wyatt (Edmundston)

Absences :

À déterminer (Administration)
Marie-Hélène Thibault (Shippagan)
Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 33.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modification à l'ordre du jour :

- Point 11.1 : Ajouter ce point *Professeur Lambert – Possibilité de financement.*

R-01-CFESR-201211

(Richard/Dubé)

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 2020

R-02-CFESR-201211

(Cabajsky/Hamam)

« Que le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2020 soit adopté tel que présenté. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 2020

[4.1] Professeurs associés

Les recommandations ont été acheminées au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, sauf celles des trois dossiers non acceptés. Le recteur a été informé de la décision du Conseil quant à ces dossiers et il a fait part de sa déception au doyen pour le refus de ces dossiers.

Les membres s'entendent que la production de recherche présentée pour ces dossiers refusés ne respecte pas les exigences du statut de professeur associé. Il est suggéré de modifier les Statuts et règlements afin de créer une nouvelle catégorie de membres associés qui serait plus appropriée pour les cliniciennes et cliniciens ou de modifier certaines catégories existantes. Les membres sont invités à réfléchir aux différentes possibilités et ce point reviendra à une prochaine réunion du Conseil.

[5.] Comité spécial sur la nomination à l'Assemblée de la FESR – proposition de modification de l'article 50 des Statuts et règlements

Ce point est à l'ordre du jour de la présente réunion.

[8.] Informations

La cérémonie de remise du Prix Vo-Van, du Prix du Recteur et du Prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie a été reportée au 29 janvier 2021. Une annonce suivra.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE

Le vice-doyen présente deux demandes de statut de professeur associé.

4.1 PROFESSEURES ASSOCIÉES

R-03-CFESR-201211

(Vigneau/Lamarre)

« Que le statut de professeure associée à la maîtrise en études de l'environnement soit accordé à madame Marie-Andrée Giroux pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-04-CFESR-201211

(Vigneau/Richard)

« Que le statut de professeure associée à l'École de foresterie de madame Solange Nadeau soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 GROUPE DE RECHERCHE

R-05-CFESR-201211

(Dako/Cabajsky)

« Que la reconnaissance soit accordée pour un mandat initial de trois ans (1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023) au Pôle de recherche interdisciplinaire sur les diversités et l'équité (LGBTQ2+) (PRIDE). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PLANS DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

5.1 DOCTORAT EN ÉDUCATION

Le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs à la suite de l'évaluation du programme de doctorat en éducation a été adopté par la Faculté des sciences de l'éducation.

R-06-CFESR-201211

(Iancu/Léger)

« Que le plan de mise en œuvre du programme de doctorat en éducation soit adopté. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 MAÎTRISE ÈS ARTS (SCIENCES DU LANGAGE) ET DOCTORAT EN SCIENCES DU LANGAGE

Le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs à la suite de l'évaluation des programmes de maîtrise ès arts (sciences du langage) et de doctorat en sciences du langage a été présenté par la Faculté des arts et des sciences sociales.

R-07-CFESR-201211

(Richard/Cabajsky)

« Que le plan de mise en œuvre des programmes de maîtrise ès arts (sciences du langage) et de doctorat en sciences du langage soit adopté. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 MAÎTRISE ÈS ARTS (HISTOIRE)

Le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs à la suite de l'évaluation du programme de maîtrise ès arts (histoire) a été présenté par la Faculté des arts et des sciences sociales.

R-08-CFESR-201211

(Richard/Cabajsky)

« Que le plan de mise en œuvre du programme de maîtrise ès arts (histoire) soit adopté. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. NOUVEAU CONCOURS : PROGRAMME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE AUTOCHTONE

Ce nouveau concours de financement interne a été créé en raison de l'engagement de notre institution envers les peuples autochtones. Cette initiative a été bien accueillie par les membres. On rappelle l'importance de respecter les composantes éthiques lors de la recherche avec les populations autochtones. Le concours sera lancé dans les prochaines semaines.

7. COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DE LA VICE-DOYENNE OU DU VICE-DOYEN DE LA FESR

Selma Zaiane-Ghalia s'est retirée du Comité consultatif de sélection de la vice-doyenne ou du vice-doyen de la FESR. Elle doit être remplacée par un membre des arts, des sciences humaines ou des sciences sociales. Andrea Cabajsky accepte de siéger au comité et reçoit l'appui du Conseil.

8. COLLOQUE DES JEUNES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS

En raison de la pandémie, la 31^e édition du Colloque des jeunes chercheuses et chercheurs a été annulée en mars 2020. En octobre, la FESR a envoyé un appel à candidature afin de combler les postes de présidence, de vice-présidence et de membre du comité organisateur. Les membres de l'ancien comité se sont tous désistés et il y a eu peu d'intérêt des membres du corps professoral. Le doyen suggère que la 31^e édition du colloque en mars 2021 soit faite de façon virtuelle. Les membres sont en accord que cette activité est importante pour les étudiantes et étudiants. Toutefois, la surcharge de travail qu'entraîne la pandémie ne permet pas à la majorité des professeures et professeurs de se libérer pour l'organisation de cet événement.

On suggère une nouvelle formule pour la prochaine édition du colloque, c'est-à-dire que les étudiantes et étudiants présentent une courte vidéo et que l'événement soit diffusé virtuellement, comme pour le concours Ma thèse en 180 secondes. On demande aux représentantes étudiantes de sonder les étudiantes et étudiants afin de voir s'il y a un

intérêt pour une telle activité. Le doyen invite aussi les personnes intéressées de siéger au comité organisateur ou d'agir en tant que juge de communiquer avec la FESR.

9. COMITÉ SPÉCIAL SUR LA NOMINATION À L'ASSEMBLÉE DE LA FESR – PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 50 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Le doyen explique les modifications apportées à l'article 50 des Statuts et règlements telles que demandées lors de la dernière réunion. Afin d'établir les normes selon la diversité des disciplines, on demande la création d'un comité spécial. On suggère que le comité établisse trois grilles, soit une pour les sciences et génie, une pour les sciences humaines et sociales et une pour les arts.

1) Décanat de la FESR	François Vigneau (d'office)
2) Conseil FESR	Annie Roy-Charland
3) Conseil FESR	Monique Richard
4) Conseil FESR	Anik Dubé
5) Conseil FESR	Étienne Hébert Chatelain
6) Conseil FESR	Michel Léger
7) Conseil FESR	Penelopia Iancu
8) Conseil FESR	Stephen Wyatt

Une longue discussion s'entame sur la nomination automatique des nouvelles professeures et nouveaux professeurs. Le vice-doyen informe les membres qu'il y a eu 34 nominations automatiques pour la période de 2016 à 2020. Parmi celles-ci, cinq dossiers n'avaient aucune publication arbitrée. De plus, certains dossiers contenaient des publications dans des revues prédatrices. En évaluant tous les dossiers, comme le suggèrent certains membres, cette situation ne se reproduira plus.

R-09-CFESR-201211

(Hébert Chatelain/Roy-Charland)

« Que la nomination automatique soit enlevée de l'article 50 des Statuts et règlements afin que les dossiers des professeures et professeurs commençant leur carrière à l'Université de Moncton soient évalués par le Comité de nomination des membres de l'Assemblée de la FESR. »

ADOPTÉE
9 pour, 7 contre

Le doyen va faire les modifications appropriées à l'article 50 pour adoption à la prochaine réunion du Conseil.

10. INFORMATIONS

L'Assemblée de la FESR aura lieu le 17 décembre. Durant cette réunion, l'atelier intitulé « *La recherche universitaire dans un contexte d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI)* » sera offert par madame Bibiana Pulido, consultante en ÉDI.

11. AUTRES

11.1 PROFESSEUR LAMBERT – POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT

Lors de la dernière assemblée générale de l'ABPPUM, il y a eu des discussions quant à la possibilité de financer la publication du dernier ouvrage de recherche du feu professeur Nicolas Lambert. Le doyen confirme que la FESR peut contribuer financièrement à cette activité. La personne responsable de cette demande doit soumettre le formulaire du concours d'aide à la diffusion à la FESR.

12. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 43.

Préparé par Natalie C. Boudreau
Secrétaire de la réunion